



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2018 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement sur les tarifs – exercice financier 2019 (RCA18-27010).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement est maintenant en vigueur et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 11^E DE DÉCEMBRE 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Dina Tocheva